

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 25 septembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection annuelle Observation: jeux libres, chanson et cantine, collation, séance des toilettes et lavage des mains, jeu extérieur, diner et sieste. Discussion avec les éducatrices sur les formations et la planification des activités. Il fut discuté avec l'administratrice qu'une recommandation auprès de l'agente pédagogique ainsi que la mentor en assurance de la qualité sera faite afin de supporter les éducatrices à mieux planifier et observer les activités quotidiennes. Discussion également sur les rapports incidents mineur et majeur difference entre les 2) ainsi que la nouvelle trousse de premiers soins. La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.,

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 septembre 2024

Date

original signé par
Sylvianne Leclair

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 septembre 2024

Date